

Le 9 décembre 2025

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil tenue le mardi 9 décembre 2025 à 19 h 30, au centre communautaire, 78, 7<sup>e</sup> Avenue, Terrasse-Vaudreuil, Québec et conformément au *Code municipal du Québec*.

**PRÉSENCES :**

Les conseillères M<sup>mes</sup> Yosselyn Argüello Blanco, Alyssia Lalonde, Isabel Boulay et Josée Paquette Bougie ainsi que les conseillers MM. François Durivage et Eric Leduc sous la présidence du maire M. Michel Bourdeau, formant quorum.

**AUTRES PRÉSENCES :**

La directrice générale et greffière-trésorière M<sup>me</sup> Isabelle Perron et la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière M<sup>me</sup> Lily Ducharme agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

**2025-12-174 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Josée Paquette Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'OUVRIER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 décembre 2025 à 19 h 30.

ADOPTÉE

**MOT DU MAIRE**

**2025-12-175 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 décembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

**2025-12-176 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Alyssia Lalonde  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025 sans modification.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2025-12-177 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le maire Michel Bourdeau, les conseillères et conseillers François Durivage, Yosselyn Argüello Blanco, Alyssia Lalonde, Eric Leduc, Isabel Boulay et Josée Paquette Bougie déposent une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités RLRQ, c. E-2.2.

Le 9 décembre 2025

**2025-12-178 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoyant l'adoption du calendrier des séances du conseil;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Yosselyn Argüello Blanco  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, pour l'année 2026, soient tenues à 19 h 30 les jours suivants :

20 janvier	10 février	10 mars
14 avril	12 mai	9 juin
14 juillet	11 août	8 septembre
13 octobre	10 novembre	8 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

**2025-12-179 ACHAT DE BILLETS / SOUPER-BÉNÉFICE / MAISON DE LA FAMILLE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper-bénéfice au profit de la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra au Club de golf Le Summerlea le 14 mai 2026;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Eric Leduc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'achat de huit billets, soit une table, au montant de mille six cents dollars (1 600 \$), taxes applicables non comprises, pour le souper-bénéfice 2026 de la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2025-12-180 SERVICES DE SOUTIEN INFORMATIQUE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE / FQM / TARIFICATION 2026**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Alyssia Lalonde  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente de services de soutien technique pour le logiciel de gestion financière auprès de la FQM pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, et ce, au montant de huit mille cent cinq dollars (8 105 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2025-12-181 ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES – SOUTIEN INFORMATIQUE / INFORMATIQUE COMMERCIALE DU SUROÏT (ICS) INC.**

CONSIDÉRANT les besoins en soutien informatique de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une banque d'heures permet de bénéficier d'un tarif horaire préférentiel;

Le 9 décembre 2025

Il est PROPOSÉ par la conseillère Josée Paquette Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'achat d'une banque de cinquante (50) heures de soutien informatique auprès d'Informatique Commerciale du Suroît (ICS) inc., pour un montant de six mille dollars (6 000 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2025-12-182 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.2.4.3 du règlement numéro 665 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil oblige la greffière ou la greffière-trésorière à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige la greffière ou la greffière-trésorière à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du dépôt par la greffière-trésorière du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration.

ADOPTÉE

**2025-12-183 DÉPÔT ET APPROBATION / LISTE DES COMPTES, DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE de la liste des comptes, déboursés, chèques et engagements financiers déposée par la trésorière, en conformité avec les règles de contrôle et de suivi budgétaires et les dispositions du *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité*, numéro 632;

D'APPROUVER la liste telle que déposée;

D'AUTORISER le paiement totalisant un montant de cent cinquante-six mille huit cent vingt et un dollars et quatre-vingt-six cents (156 821,86 \$).

ADOPTÉE

**2025-12-184 CALENDRIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / PRATIQUES GÉNÉRALES ET OFFICIERS / ANNÉE 2026**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Yosselyn Argüello Blanco  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les calendriers suivants pour l'année 2026, tels que présentés par le Service de sécurité incendie :

- Le calendrier des pratiques générales.
- Le calendrier des pratiques des officiers.

ADOPTÉE

Le 9 décembre 2025

**2025-12-185      RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL ET DE SOUTIEN TECHNIQUE / LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE / ICO TECHNOLOGIES INC. / 2026**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Eric Leduc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUELER le contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour le logiciel Première ligne pour l'année 2026 présenté par ICO Technologies inc., et ce, pour un montant de quatre mille trente-deux dollars (4 032 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2025-12-186      PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE PROVINCIALE (PPA-CE)**

- Dossier : QVV42426 – 71075 (16) – 20250428-006
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro : 2025-12-186

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil approuve les dépenses d'un montant de vingt-cinq mille six cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-seize cents (25 662,96 \$) relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Le 9 décembre 2025

**2025-12-187**     **ADJUDICATION DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / DEMANDE DE PRIX N° DP-2025-11-HM- ORG / COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES VERS UN LIEU DE TRAITEMENT / 2026**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une demande de prix pour la collecte et le transport des matières organiques vers un lieu de traitement, une soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QU'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° DP-2025-11-HM- ORG;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Josée Paquette Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par les Services Ricova inc., pour la collecte et le transport des matières organiques vers un lieu de traitement pour l'année 2026, et ce, pour un montant de soixante-douze mille sept cent soixante et onze dollars et soixante cents (72 771,60 \$), plus les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° DP-2025-11-HM- ORG.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2025-12-188**     **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Josée Paquette Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance du 9 décembre 2025 à 20 h 27.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

Michel Bourdeau  
Maire

Lily Ducharme  
Greffière